

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 8 JANVIER 2014

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Claude LINDNER, conseiller municipal donne procuration à Paul BOISSARIE, conseiller municipal et Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation du 2 janvier 2014 adressée par le Maire aux conseillers municipaux prévoyait l'ordre du jour suivant :

- 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNCIATS ET COMMISSIONS**
- 2. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**
- 3. PROJETS ET TRAVAUX**
- 4. URBANISME**
- 5. CONCOURS LOCAUX**
- 6. PERSONNEL COMMUNAL**
- 7. AFFAIRES FINANCIERES**
- 8. DIVERS.**

Avant de passer à l'ordre du jour, et comme il est de tradition lors de la première réunion de l'année, le Maire adresse ses vœux de santé, de bonheur et de prospérité aux conseillers municipaux et à l'ensemble des personnes présentes, à leurs proches et à leurs familles. Il souhaite, qu'en cette année électorale, les débats soient clairs et transparents. Il espère que l'équipe qui aura la destinée de la commune en mains aura comme priorité le développement de Soultz-sous-Forêts comme cela a été le cas ces dernières années. Il souligne également que la commune devra faire face à différents enjeux comme la perte du statut de chef-lieu de canton, mais qu'elle a des atouts pour y faire face. Il fait le vœu que cette dynamique continue à être portée.

Il a également rappelé que la communauté de communes de l'Outre-Forêt, issue de la fusion des communautés de communes du Hattgau et du Soultzerland depuis le 1^{er} janvier 2014, a été portée sur les fonts baptismaux le 7 janvier 2014.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 décembre 2013

A la remarque de Jean-Laurent VONAU signalant que la réponse du Maire à son interrogation quant au départ de l'entreprise LOEB n'était pas notée dans le compte rendu, Le Maire répond qu'elle sera rajoutée, à savoir :

« Le Maire répond qu'il déplore évidemment le départ de cette belle entreprise. Monsieur Dominique Heintz ne lui avait pas caché, il y a déjà longtemps, qu'il y avait un risque de transfert de la société à Haguenau. Il avait notamment évoqué la construction d'un espace Loeb, qui vient de se concrétiser. Ceci étant, il avait entretemps pu constater qu'un architecte travaillait sur un projet d'extension de la structure de Soultz-sous-Forêts. Visiblement la proximité naturelle de Sébastien Loeb avec Haguenau a fini par faire pencher la balance du côté de sa ville natale ».

Suite à l'acceptation de l'ajout sur ce point le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian WAGNER), approuve le compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2013.

➔ Différentes réunions et manifestations

05.12.2013

- comité de pilotage accueil périscolaire et halte-garderie dans les nouveaux locaux à Soultz-sous-Forêts

06.12.2013

- visite des établissements HEUMANN par le Préfet
- fête de Noël de la halte-garderie à La Saline

07.12.2013

- inauguration du festival des Tradi'sons de Noël avec vernissage de l'exposition de photos souvenirs de Soultz-sous-Forêts dans les années 50, ouverture de la case du calendrier, conte devant la maison de Hansel et Gretel et marché de Noël
- assemblée générale du Vélo Club Nord Alsace
- inauguration de l'exposition avicole à la maison des associations
- repas de la Ste Barbe de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts

08.12.2013

- festival Tradi'sons de Noël avec marché de Noël, animations et pièce de théâtre

10.12.2013

- veillée de Noël avec souvenirs et anecdotes des années 50 dans la salle voûtée du pôle des services

11.12.2013

- réunion du Syndicat des Eaux : avenant au marché du réservoir du Wiedenweg, élargissement des zones de captage à protéger, mises en non-valeur, ouverture d'une ligne de trésorerie, affaires juridiques et résultat de l'ouverture des plis pour la rénovation des locaux du siège

12.12.2013

- fête de Noël des aînés ruraux de Soultz-sous-Forêts et de Lobsann
- fête de Noël de l'école élémentaire à La Saline

13.12.2013

- assemblée générale de l'Association des Maires du département du Bas-Rhin
- fête de Noël de l'école maternelle à La Saline
- fête de Noël du périscolaire

14 -15.12.2013

- festival des Tradi'sons de Noël avec conte à la médiathèque, animations, marché de Noël et pièce de théâtre

16.12.2013

- passage du jury pour le concours local des illuminations de Noël – point à l'ordre du jour

17.12.2013

- veillée de Noël autour de l'exposition photos

18.12.2013

- assemblée générale de l'ASIAPA avec visite de l'extension de la maison d'accueil du Sultzerland

19.12.2013

- réunion du SCOTAN à La Saline
- dernière réunion du conseil communautaire du Sultzerland

21 - 22.12.2013

- dernier week-end du festival des Tradi'sons

23.12.2013

- arrêté municipal autorisant l'ouverture d'une micro-crèche au 6, rue de l'Ecole à Hohwiller accordée à Madame Laetitia BRESOLIN-FISCHER, gérante de l'EURL Pomme d'Anoures. Cet arrêté a été confirmé par un arrêté du Conseil Général du Bas-Rhin

05.01.2014

- cérémonie des vœux des sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts au centre de secours de Soultz-sous-Forêts
- concert de la chorale Féminin Plurielles à l'église protestante de Soultz-sous-Forêts

06.01.2014

- rencontre avec M. Philippe SYLVA, directeur de la résidence Bonhoeffer (Sonnenhof). La réception des travaux était prévue pour le 7 janvier 2014 et la mise en place des matériels/mobiliers sera effectuée jusqu'à fin février 2014. Le passage de la commission de sécurité a été sollicité et aura lieu le 18/02/2014. Un accueil des premiers résidents est prévu pour le 17 mars 2014 et à terme la structure accueillera 40 résidents et 8 personnes en accueil de jour. Cinq places sont par ailleurs disponibles pour un placement temporaire. 67,75 emplois ETP (équivalent temps plein) seront créés, ce qui signifie l'embauche d'environ 70 personnes. Un effort de recrutement a été fait sur le territoire avec un quart des salariés originaires de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller.

A la question de Jean-Laurent VONAU voulant savoir quels emplois ont été créés, le Maire répond qu'il s'agit d'emplois qualifiés et de service.

Le conseil municipal est invité à visiter la structure le samedi 22 février 2014 à 10 heures

07.01.2014

- première réunion de la communauté de communes de l'Outre-Forêt pour l'élection du Président et des vice-Présidents :

Président : M. Charles GRAF

1^{er} vice-Président : M. Jean Claude KOEBEL

2^e vice-Président : M. Pierre MAMMOSSER

3^e vice-Président : M. Daniel PFLUG

4^e vice-président : M. Christophe SCHARRENBERGER

5^e vice-Président : M. Alain WURSTER

6^e vice-Président : M. Georges ESCHENMANN

08.01.2014

- réunion pour la demande de branchement gaz au 34, rue du Docteur Deutsch (LE NIL) en présence des Ets FRITZ, entreprise mandatée par GRDF et des représentants du Conseil Général. Il en ressort que les travaux ne pourront pas être réalisés en hiver ni en période scolaire. Le trottoir côté pharmacie devra rester accessible et l'enrobé de la tranchée devra avoir une largeur conséquente. Les travaux devraient être effectués semaine 17 ou 18, lors des congés scolaires du mois d'avril. Une demande a également été faite à GRDF pour sonder l'ensemble des riverains du secteur, résidents du collectif inclus, qui seraient intéressés par un branchement gaz

2. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

→ Point à date et perspectives

Le Maire projette trois propositions d'horaires :

1. Proposition issue des discussions entre le Maire et les représentants des parents d'élèves :

Jour	Matin		Après-midi		TAP	Heures de cours
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie après cours	Sortie après TAP	
Lundi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	16 h 15		6
Mardi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	14 H 45	16 H 15	4,5
Mercredi						
Jeudi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	16 h 15		6
Vendredi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	14 H 45	16 H 15	4,5
Samedi	8 H 40	11 H 40				3

Cette proposition s'appuie sur le résultat de la réunion des parents d'élèves du 14 mai 2013 qui s'étaient très majoritairement prononcés pour le samedi quant à la demi-journée supplémentaire, orientation également validée par le conseil municipal dans sa séance du 4 décembre 2013.

Elle est également le résultat des échanges entre le Maire et les parents concernant l'organisation des journées de classe.

Les principes généraux qui soutiennent cette proposition sont au nombre de trois :

- demi-journée supplémentaire placée le samedi matin
- respect des heures d'entrée et de sortie actuelles de l'école élémentaire
- mise en place de TAP avec des durées compatibles avec le bon fonctionnement de ces derniers.

A noter que selon un représentant des parents d'élèves, la réduction des cours de l'après-midi à une heure peut poser problème à l'enseignement.

2. Proposition des enseignants :

Jour	Matin		Après-midi		TAP	Heures de cours
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie après cours	Sortie après TAP	
Lundi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	15 H 30		5,25
Mardi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	15 H 30		5,25
Mercredi	8 H 40	11 H 40				3
Jeudi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	15 H 30		5,25
Vendredi	8 H 10	11 H 40	13 H 45	15 H 30		5,25
Samedi						

Cette proposition avait été présentée en conseil d'école, sans préciser le jour de la matinée supplémentaire, et transmise à la municipalité. Dans le modèle présenté la demi-journée supplémentaire est positionnée au mercredi matin, hypothèse qui semblait être la dominante chez les enseignants.

3. Proposition de la Ville de Lille

Jour	Matin		Après-midi		TAP	Heures de cours
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie après cours	Sortie après TAP	
Lundi	8 H 30	11 H 45	13 H 45	16 h 15		5,75
Mardi	8 H 30	11 H 45	13 H 45	16 h 15		5,75
Mercredi						
Jeudi	8 H 30	11 H 45	13 H 45	16 h 15		5,75
Vendredi	8 H 30	11 H 45	13 H 45	14 H 45	16 H 15	4,25
Samedi	9 H 00	11 H 30				2,5

Ce modèle est un modèle plus urbain avec un début des cours retardé à 8h30. Par contre il inclut une après-midi avec une seule heure de cours et 1h30 de TAP ce qui répond à nos préoccupations.

Une consultation a également été faite auprès des communes dont les enfants fréquentent le collège de l'Outre-Forêt et la majorité d'entre elles s'orienterait vers le samedi matin. Cette tendance est nouvelle parce que, initialement, c'est plutôt le mercredi matin qui tenait la corde

A la question de Jean-Laurent VONAU concernant la motivation de ce retournement en faveur du samedi matin, le Maire répond que précédemment lorsqu'il y avait 4,5 jours d'école, les cours avaient toujours lieu le samedi matin et que tout le monde connaît ce fonctionnement, mais qu'il y avait eu une pression importante de la part de l'Education Nationale et de l'Etat pour le mercredi matin.

Pour Christophe SCHIMPF, le samedi dérangerait le moins vu que toutes les activités culturelles et sportives se déroulent le mercredi.

Céline GEFROY souhaite connaître les horaires des journées au niveau des communes membres de la communauté de communes ; la majorité des communes ne s'oriente pas vers l'organisation de TAP

Jean-Laurent VONAU rappelle que le Conseil Général du Bas-Rhin fait circuler les bus à la sortie des cours pour éviter de faire circuler une multitude de bus.

Pour Eric HUBERT l'avantage serait les mêmes horaires pour tout le monde. Il propose également de mutualiser les TAP avec d'autres communes, l'organisation ne devant pas bouleverser la vie scolaire.

Christophe SCHIMPF précise que les TAP ne concernent pas tous les élèves, ceux-ci pouvant quitter l'école à la fin des cours.

Le Maire précise également qu'en école maternelle tout se complique et qu'il sera difficile d'arrêter un modèle définitif.

Il demande donc au conseil municipal

1. de s'exprimer entre mercredi et samedi pour la demi-journée supplémentaire
2. de proposer une ligne de conduite.

Pour Christophe SCHIMPF il faut un modèle équilibré ; pour Eric HUBERT l'adhésion des parents aux TAP se fera en fonction du contenu proposé ; pour Jean-Laurent VONAU il s'agit d'une décision très importante et propose une consultation par écrit des parents directement concernés.

Alfred SCHMITT demande donc comment formuler la question et s'il fallait y rajouter les différents tableaux.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de définir les grands principes de l'organisation de la journée. Il demande donc au conseil municipal de se prononcer

1. sur l'orientation vers la demi-journée supplémentaire le samedi
2. sur la mise en place d'un sondage de confirmation auprès des parents sur cette journée supplémentaire
3. sur une solution alternative par l'envoi d'une lettre aux parents pour l'orientation du samedi
4. sur l'état des propositions discuté entre le Maire et les représentants des parents d'élèves.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) de s'orienter vers la demi-journée supplémentaire le samedi matin
- ne retient pas la mise en place d'un sondage de confirmation (4 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions)
- retient la solution alternative de l'envoi d'une lettre d'information aux parents, à l'unanimité moins 4 voix contre (Denise EHRHARD, Ernest ROTT, Béatrice HOELTZEL et Eric HUBERT)
- décide, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) de s'appuyer sur le modèle discuté avec les représentants des parents d'élèves en acceptant éventuellement une souplesse limitée quant aux horaires d'entrée et de sortie et en veillant à ce que les TAP soient organisés sur une durée suffisante pour être significatifs.

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle scolaire et de la petite enfance

• Avenant n° 1 à l'annexe financière de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage

Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 6 novembre 2013, avait approuvé l'avenant n° 1 à l'annexe financière de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec un taux de 58,35% (1 361 479 € HT) pour la commune et 41,65% (971 707 € HT) pour la communauté de communes.

Après vérification des documents d'ouverture des plis, il s'avère que des travaux avaient été imputés à la communauté des communes alors qu'ils concernaient des travaux en commun. Les chiffres ont donc été revus et corrigés. Le montant des travaux à répartir s'élève à 2 333 186 € HT, dont 1 375 158 € HT à la charge de la commune (58,94 %) et 958 028€ HT à la charge de la communauté de communes (41,06 %). Ces travaux comprennent les travaux spécifiques pour chaque entité ainsi que les travaux en commun à répartir d'après les surfaces, déduction faite de la moins-value pour les fondations spéciales. Les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes restent inchangés et ne sont pas compris dans ces chiffres.

Les avenants aux travaux qui ont déjà été validés et ceux qui restent à valider seront partagés entre les deux structures, au montant réel. Un état des avenants approuvés sera annexé et actualisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le présent avenant à l'annexe financière a été approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes du Soutzterland lors de la réunion du 19 décembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à l'annexe financière de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à le signer.

• Avenants phase 1 des travaux - bâtiment neuf

Le Maire informe le conseil municipal que la maîtrise d'œuvre a fait parvenir des avenants pour les phases 1 (bâtiment neuf) et 2 (rénovation de l'existant) du pôle scolaire et de la petite enfance :

– Avenants n° 2 et 3 au lot 05 - Etanchéité/couverture

Les avenants n° 2 et 3 de montants respectifs 1 735,50 € HT (2 075,66 € TTC) et 2 095,53 € HT (2 506,25 € TTC) émanant de l'entreprise RIED/ETANCHE - Sessenheim concernent d'une part la mise en place de tuyaux de descente et d'autre part la pose d'une étanchéité liquide et d'un antidérapant sur l'escalier de secours.

L'avenant n° 2 représente une augmentation de 1,18 % par rapport au marché initial et sera partagé entre la commune et la communauté de communes ; l'avenant n° 3 représente une augmentation de 1,42 % par rapport au marché initial et est à la charge de la commune.

Du fait de ces avenants et de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté de 147 500 € HT à 152 612,03 € HT (182 523,99 € TTC), soit une augmentation de 3,47 % par rapport au marché initial.

– Avenant n° 1 au lot 08 - Cloisons/Doublages

Suite à une erreur de calcul, l'avenant n° 1 d'un montant de 2 156,43 € HT émanant de l'entreprise CILIA/Marckolsheim, approuvé par délibération du conseil municipal du 4 décembre 2013 est annulé. Il

est remplacé par un nouvel avenant n° 1 d'un montant de 2 136,43 € HT (2 555,17 € TTC) et concerne la mise en sécurité de la cage d'escalier existante et repose de la cloison CF vers l'existant, travaux à charge de la commune. Il représente une augmentation de 1,79 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 119 619,79 € HT à 121 756,22 € HT (145 620,44 € TTC).

– **Avenants n° 3 au lot 12 – Sols souples**

L'avenant n° 3 d'un montant de 2 131,50 € HT (2 549,27 € TTC) émanant de l'entreprise LES PEINTURES REUNIES/Mundolsheim concerne la réalisation d'une barrière anti-remontée d'humidité, travaux à partager entre la commune et la communauté de communes et représente une augmentation de 2,90% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants n° 2 et 3, le montant du marché est porté de 73 618,82 € HT à 92 615,31 € HT (110 767,91 € TTC), soit une augmentation de 25,80 %

– **Avenant n° 2 au lot 17 – Electricité**

L'avenant n° 2 d'un montant de -3 851,05 € HT (4 605,86 € TTC) émanant de l'entreprise EIE/Haguenau concerne la balance financière de la phase 1, à partager entre la commune et la communauté de communes et représente une diminution de 1,71 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le montant du marché est ramené de 225 000 € HT à 224 323,14 € (268 290,48 € TTC), soit une diminution de 0,30 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer avec les entreprises.

• **Avenants phase 2 des travaux – rénovation de l'existant**

– **Avenant n° 6 au lot 09 – Menuiseries intérieures**

Lors de la réunion du 4 décembre 2013 le conseil municipal avait approuvé les avenants n° 6 et 7 pour des montants respectifs de 18 560 € HT et -3 278,00 € HT. L'avenant n° 6 concernait les placards dans les salles de classe et l'avenant n° 7 des modifications de portes. Vu l'augmentation importante de ce marché, il a été décidé de lancer une mise en concurrence pour les placards, de ce fait l'avenant n° 6 est annulé de même que l'avenant n° 7 qui était erroné.

Le maître d'œuvre a fait parvenir le nouvel avenant n° 6 d'un montant de -1 968,00 € HT émanant de l'entreprise HUNSINGER/Weislingen et concernant la modification de portes et le rajout de meubles supports sous les vasques, soit une diminution de 0,97 % par rapport au marché initial

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1 à 5, le montant du marché est porté de 202 000 € HT à 229 934 € HT (275 001,06 € TTC), soit une augmentation de 13,83 %.

– **Avenant n° 1 et 2 au lot 12 – Sols souples**

Lors de la réunion du 4 décembre 2013, le conseil municipal avait approuvé l'avenant n° 1 d'un montant de 17 760 € HT pour la réparation des sols avec mise en place de ragréages plâtreux et pose de plinthes, sous réserve de garanties et références pour le ragréage plâtreux. Ces 2 avenants ont été annulés et remplacés par 2 nouveaux avenants n° 1 et 2, de montants respectifs 14 315 € HT et 2 550 € HT, émanant de l'entreprise LES PEINTURES REUNIES/Mundolsheim et concernant d'une part la pose de ragréages plâtreux et d'autre part la fourniture et pose des plinthes.

L'avenant n° 1 représente une augmentation de 19,44 % par rapport au marché initial et l'avenant n° 2 représente une augmentation de 3,46 % par rapport au marché initial.

Du fait de ces avenants, le montant du marché est porté de 73 618,82 € HT à 90 483,82 € HT (108 218,64€ TTC), soit une augmentation de 22,91 %.

– **Avenant n° 3 au lot 17 – Electricité**

L'avenant n° 3 d'un montant de 9 850,12 € HT émanant de l'entreprise EIE/Haguenau concerne le câblage informatique et vidéo et représente une augmentation de 4,38 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants n° 1 et 2, le montant du marché initial est porté de 225 000 € HT à 234 173,26 € HT (28 071,22 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer avec les différentes entreprises.

→ **Extension du gymnase du collège**

• **Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage**

Le Maire rappelle les points essentiels de cette extension :

- en terme de surfaces : 933,72 m², dont rez-de-chaussée 350,17 m² et rez-de-jardin 583,55 m²
- en terme de coûts : 1 503 512 € HT, dont construction 1 249 100 € HT, aménagements extérieurs 75 000 € HT, maîtrise d'œuvre 165 512 € HT et autres frais 13 700 € HT.

Ces travaux concernent deux maîtres d'ouvrage :

- d'une part la Ville de Soultz-sous-Forêts pour la construction de l'extension et les aménagements extérieurs (répartition à discuter)
- d'autre part le Syndicat Mixte pour le réaménagement de l'existant suite à l'extension.

La convention de désignation de maîtrise d'ouvrage a pour objet de confier au Syndicat Mixte le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dont la partie maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte de la commune de Soultz-sous-Forêts. Cette convention permet également de fixer le montant de la participation financière de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Les locaux sont édifiés sur un terrain appartenant au Syndicat Mixte. A l'issue de l'opération la commune de Soultz-sous-Forêts sera pleinement propriétaire des locaux dont elle aura financé la réalisation. Le syndicat mixte va céder le terrain d'assiette de cette extension à la commune à l'euro symbolique.

Un comité de pilotage contrôlera l'opération qui comprendra, pour la commune de Soultz-sous-Forêts, les membres de la CSO (commission de sélection des offres).

Le texte de cette convention de désignation de maîtrise d'ouvrage sera transmis aux conseillers municipaux avec le compte rendu de la présente séance.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à la signer.

→ **Jardin de La Saline**

Le Maire fait part au conseil municipal que les supermarchés Match ne souhaitent pas l'implantation de la pharmacie à l'avant du bâtiment, à la place de l'actuelle station-service. L'hypothèse de l'implantation de la pharmacie à l'arrière du Match, sur le terrain communal (anc.Sturm), est plus que jamais d'actualité.

Une discussion a également été engagée avec Match pour aborder l'échange de terrains en vue de la création de l'accès au terrain communal. Il faut maintenant se rapprocher du SDAUH, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour entreprendre les démarches pour la levée de la zone de servitudes de projet et permettre la délivrance d'un permis de construire.

A la question de Christian KLIPFEL relative à l'orientation du bâtiment de la pharmacie, le Maire répond que cette question est en discussion.

→ **Réfection du pont rue Muntz**

Le Maire informe le conseil municipal que les permis de construire des consorts FISCHER/STURM/SUSS, spécifiaient :

- permis FISCHER du 15/05/1975 : accord sous réserve que les frais de mise en viabilité soient assumés en totalité par le constructeur
- permis STURM du 22/05/1975 : accord sous réserve que les frais de viabilité et de raccordement aux divers réseaux soient à la charge du pétitionnaire

- permis SUSS du 16/09/1983 : accord sous réserve que le terrain nécessaire à l'aménagement de la voie prévue au POS par l'emplacement A 17 (élargissement du chemin entre la rue des Barons de Fleckenstein et le fossé - emprise 8 mètres - au profit de la commune) soit cédé gratuitement ...

Le pont a effectivement été construit et payé par les consorts FISCHER/STURM/SUSS pour leur permettre d'accéder à leur terrain et de construire leurs maisons, mais il sert également pour le sentier du Plattenweg. Il a été aménagé sur le Froeschwillerbach.

Le Maire propose donc au conseil municipal de prendre en charge la réfection de ce pont pour un montant de 1 490 € HT, soit 1 594,30 € TTC, mais de faire vérifier au préalable la conformité du pont.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la réfection du pont rue Muntz, sous réserve de la vérification de la conformité de l'ouvrage et des travaux projetés

→ Comptoir agricole

• Evaluation des terrains communaux et principe de l'échange

Le Maire informe le conseil municipal que le Service du Domaine a fait parvenir son avis pour les parcelles non bâties nécessaires à l'implantation du comptoir agricole. Ces terrains sont propriété de la commune et sont situées autour de la géothermie.

Détermination de la valeur vénale actuelle : 800 €/are.

Les terrains ne sont pas viabilisés. Le comptoir agricole nécessiterait environ 6 hectares de terrain et prévoit dans son projet la construction d'une voie d'accès (env. 300 000 €).

La propriété du comptoir agricole au 22, rue du Maire Geiger a été estimée à 345 000 € pour une surface totale de 62,64 ares, cette évaluation ne tenant pas compte des frais de dépollution et de démontage (entre 90 000 € et 120 000 €).

Le Maire propose de réunir la commission ad hoc pour définir le principe de l'échange.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Suite à un souci d'ordre privé, Béatrice HOELTZEL quitte la salle de séance.

→ Achat d'un robot de tonte pour le terrain de football

Il est proposé d'acquérir un robot ETESIA ETM 105 avec station de charge pour effectuer la tonte du terrain d'honneur. Deux devis sont parvenus : DEBS/Rohrwiller et JARDIMATERIELS/Saverne, mais les prix ne sont pas définitifs.

Le coût d'achat et d'installation ne doit pas dépasser les 14.000 €.

Le Maire propose au conseil municipal :

1. l'achat d'un robot de tonte par la commune
2. une participation de 50 % du football club de Soultz-sous-Forêts
3. la mise à la charge de la commune des frais de maintenance
4. l'établissement d'une convention d'utilisation entre la commune et le football-club
5. la délégation à la commission de sélection des offres de la décision d'attribution, celle-ci rendant compte au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

→ Autres

• Quartier Plus

Le Maire informe l'assemblée que la commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de pré-labelliser au titre du dispositif « Quartier Plus » le projet de l'éco-quartier du Salzbaechel de Soultz-sous-Forêts, d'examiner la labellisation définitive d'ici un an et d'accompagner le projet tout au long des études.

La prochaine étape sera donc la mise en concurrence pour sélectionner un maître d'œuvre.

4. URBANISME

→ Droit de préemption urbain

• Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriétés cadastrées section 16 n° 149 et 113 lieudit « rue de Reimerswiller » de contenances respectives 29,87 ares et 20,80 ares.

→ Prolongation du protocole d'accord de l'immeuble 34, rue des Barons de Fleckenstein

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation de l'immeuble 34, rue des Barons de Fleckenstein ne sont pas terminés. Or le protocole d'accord signé le 26 novembre 2012 prévoyait l'exploitation des locaux commerciaux dans un délai d'un an à compter de l'acquisition de la propriété, soit le 1^{er} janvier 2013. Il propose donc l'établissement d'un avenant à ce protocole pour prolonger le délai d'une période complémentaire d'un an, soit une durée totale de deux ans à compter de la date d'acquisition de la propriété.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette initiative et autorise le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord.

A la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir si la salle du fond était également concernée par les travaux, le Maire répond par la négative.

5. CONCOURS LOCAUX

→ Illuminations de Noël 2013

Les membres de la commission « fleurissement et illuminations » ont parcouru Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour sélectionner les plus belles illuminations tant chez les particuliers que chez les commerçants. Actuellement 10 prix sont attribués aux particuliers (Soultz-sous-Forêts + Hohwiller) et 3 prix sont dédiés aux commerces.

Les particuliers restent relativement nombreux à faire un effort en termes d'illuminations et il y a un lauréat supplémentaire cette année en raison de deux personnes ex-aequo à la 10^e place. Mais ce sont surtout les commerçants qui ont répondu nombreux à l'appel de la municipalité pour immerger la localité dans l'ambiance des années 50. La commission a eu beaucoup de mal à départager les différentes réalisations.

Les membres de la commission demandent donc au conseil municipal :

1. de récompenser un lauréat supplémentaire pour le concours « Les lumières de la ville » vu qu'il y a deux ex-aequo à la 10^e place avec un prix d'une valeur de 20 €
2. mais également d'augmenter le palmarès du concours « Les vitrines des commerces » et de récompenser 8 lauréats afin de pouvoir encourager et récompenser au mieux cette nouvelle dynamique, avec des prix d'une valeur de 20 € de la 4^e à la 8^e place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

Les membres du jury proposent le palmarès suivant :

• Concours local « Les Lumières de la Ville »

CLASSEMENT	NOMS – PRENOMS ADRESSE DES LAUREATS	MONTANT ATTRIBUE
Hors concours	M. et Mme Pierre MORTIER 9, rue du Vignoble – SOULTZ-SOUS-FORETS	--
1 ^{er} prix	M. et Mme Didier KLEIN 18a, rue de Pechelbronn – SOULTZ-SOUS-FORETS	80 €

2 ^e prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann – SOULTZ-SOUS-FORETS	65 €
3 ^e prix	M. et Mme Bruno FRANK 30, rue du Maire Geiger – SOULTZ-SOUS-FORETS	50 €
3 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Bernard LIEVRE 4, rue du Maire Geiger – SOULTZ-SOUS-FORETS	50 €
5 ^e prix	M. et Mme Michel MATHES 4b, rue Louis-Philippe KAMM – SOULTZ-SOUS-FORETS	35 €
6 ^e prix	M. Alain STAAT et Mme Mireille RIEFFEL 6, rue des Jeunes Vignes - HOHWILLER	20 €
7 ^e prix	M. et Mme Alfred SCHMITT 15, rue de la Dîme – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
8 ^e prix	M. et Mme Claude SCHAB 34, rue Muntz – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
8 ^e prix ex-aequo	M. et Mme Christophe BUSCHE 8, rue de Betschdorf - HOHWILLER	20 €
10 ^e prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale - HOHWILLER	20 €
10 ^e prix ex-aequo	Mme Brigitte MULLER 16b, rue des Vignes – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €

• **Concours local « Les plus belles vitrines des commerces »**

CLASSEMENT	NOMS – PRENOMS ADRESSE DES LAUREATS	MONTANT ATTRIBUE
Hors concours	OPTISSIMO 40, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-SOUS-FORETS	--
1 ^{er} prix	PHARMACIE 23, rue du Docteur Deutsch – SOULTZ-SOUS-FORETS	80 €
2 ^e prix	Cycles LIEGEOIS 28, rue du Docteur Deutsch - SOULTZ-SOUS-FORETS	60 €
3 ^e prix	BOUTIQUE ELIANE 5, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-S/FORETS	30 €
4 ^e prix	Fleurs VERT'TIGE 10, rue du Docteur Deutsch – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
5 ^e prix	Boulangerie O DELICES D'ENZO 35, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
6 ^e prix	C. COIFFURE 22, rue des Barons de Fleckenstein -	20 €
7 ^e prix	Boulangerie COTTENTIN 27, rue des Barons de Fleckenstein – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €
7 ^e prix ex-aequo	Pâtisserie Saint Honoré 26, rue du Docteur Deutsch – SOULTZ-SOUS-FORETS	20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce choix et vote un crédit de 1 600 € sur article 6574 pour l'ensemble des concours locaux 2013. Ce crédit sera repris au budget primitif 2014.

Les membres de la commission ont également apprécié les décorations de M. et Mme Alfred RINCKEL et la vitrine de la maison de Marie-José SCHALLER, membres du jury, ainsi que de M. et Mme DAAB dont les illuminations n'étaient pas allumées lors du passage du jury, et de l'Office du Tourisme.

Les lauréats vont être félicités et récompensés lors de la présentation des vœux de la municipalité vendredi 10 janvier 2014.

6. PERSONNEL COMMUNAL

→ Création de l'emploi de rédacteur

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de l'emploi de rédacteur à la mairie de Soultz-sous-Forêts à compter du 15 janvier 2014, et de supprimer l'emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite au départ de l'agent.

L'emploi relève du cadre B de la fonction publique territoriale et l'agent sera rémunéré au 6^e échelon IB 393 – IM 358, vu qu'il s'agit d'une mutation. Le coefficient d'emploi est de 28/35^e, temps partiel à 80 % du temps plein. La déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin.

→ Heures supplémentaires dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le paiement d'heures supplémentaires de dimanches et jours fériés aux agents techniques de la Ville pour leurs interventions lors du festival des Tradi'sons les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2013, comme suit :

Christian BILLMANN : 5,50 heures

Jonathan DURAND-HEYMES, Thomas GORGUS et Eric KREISS – 6,50 heures

Jean-Yves JUNG - 12 heures.

→ Assistants d'enseignement artistique

- Avenants aux contrats de travail

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison d'ajouts et de départs d'élèves dans différents cours d'instruments et de chants, il faut ajuster les heures d'enseignement des assistants d'enseignement artistique à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

- Chant (Nathalie FORNECKER - heures d'enseignement : 4h25 mn (4,41/20^e)
- Guitare (Alexandre SAVORDELLI) – heures d'enseignement : 6h35mn (6,58/20^e)
- Violon (Gaston STEIN) – heures d'enseignement : 1h50mn (1,83/20^e).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants aux contrats de travail des assistants d'enseignement artistique et autorise le Maire à les signer.

7. AFFAIRES FINANCIERES

→ Fixation du prix du bois enstéré 2014

Le Maire fait part au conseil municipal que pour permettre aux particuliers de commander du bois enstéré, le conseil municipal doit fixer le prix de vente. Il rappelle également qu'en 2013 le prix du stère de bois, chêne et hêtre confondus, avait été fixé à 50 € TTC (46,73 € HT) et que 13 stères ont été vendus.

Après renseignements pris auprès de l'Office National des Forêts et auprès des communes environnantes, les prix pratiqués varieraient entre 40 € et 46 € HT ; Lobsann et Surbourg ne pratiquent pas les commandes de bois enstérés et Hoffen facture à 55 € TTC/stère de hêtre et 53 € TTC le stère de chêne.

Il est donc proposé de reconduire le tarif 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du bois enstéré à 50 € TTC /stère (46,73 € HT) pour 2014.

→ Autres

- Subvention exceptionnelle handball-club

Le handball-club, lors des travaux au gymnase du collège, a utilisé le gymnase de Wissembourg pour les entraînements et les compétitions. Il a été destinataire d'une première facture de 56 € correspondant à la location lors des compétitions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 56 € au Handball-club de Soultz-sous-Forêts pour le paiement de cette location. Le crédit est voté sur article 6574 et repris au budget primitif 2014.

8. DIVERS

→ Diverses informations et communications

• Recensement de la population – populations légales

L'INSEE a communiqué les chiffres relatifs à la population légale de la commune qui se substitueront, le 1^{er} janvier 2014, aux populations légales millésimées 2010. Les populations légales sont actualisées tous les ans

Commune de Soultz-sous-Forêts :

- population municipale : 2 970
- population comptée à part : 44
- population totale : 3 014.

La population de la commune associée de Hohwiller est comprise dans ces chiffres

Commune associée de Hohwiller

- population municipale : 386
- population comptée à part : 8
- population totale : 394 .

→ Prochaines réunions et manifestations

- vendredi 10 janvier 2014 à partir de 20 heures : cérémonie des vœux de la municipalité à La Saline avec accueil des nouveaux arrivants et remise des prix des concours locaux fleurissement et illuminations aux différents lauréats
- samedi 11 janvier 2014 à 12 heures : fête des personnes âgées de Hohwiller
- mardi 14 janvier 2014 à 18 heures : conseil d'école exceptionnel des écoles maternelle et élémentaire à l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts
- vendredi 17 janvier 2014 à 20 heures : repas élus/personnel
- vendredi 24 janvier 2014 à 20 heures : repas des bénévoles
- dimanche 26 janvier 2013 : fête des personnes âgées à La Saline
- mercredi 5 février 2014 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- samedi 22 février 2014 à 10 heures : visite de l'établissement Dieter Bonhoeffer du Sonnenhof par le conseil municipal

→ Doléances

- Jean-Laurent VONAU constate que la salle voûtée du pôle des services est très souvent sollicitée et propose de la dénommer « salle Philippe Frédéric MUNTZ », seul Député-Maire de Soultz-sous-Forêts. Il précise que Frédéric MUNTZ a eu le courage de démolir l'ancien bâtiment de l'Ange pour y construire la mairie. Notaire, il s'est beaucoup investi dans la politique et c'est grâce à lui que le train est arrivé à Soultz.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition. Une plaque sera mise à l'entrée de la salle

- Paul BOISSARIE demande si la liaison rue de la Saline/rue de la Gare sera mise en sens unique, car il estime que l'intersection avec la rue de la Gare est dangereuse. Le Maire répond que la question du sens de circulation n'a pas été définie et qu'il faut d'abord observer le fonctionnement.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance et invite l'assemblée à partager la galette des rois.